

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux juin, à 14h30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du quinze juin deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire à Trets sous la Présidence de Monsieur Michel GROS.

Objet : Appel à projet FEADER 2023-2024 : Animation Natura 2000

Délibération n° : 360-2022

Membres en exercice : 38

Membres présents : 22

Pouvoirs : 10

Excusés, absents : 6

Secrétaire de séance : Robert DELEDDA

Présents(es):

Laurence BRULEY

Philippe SCHELLENBERGER

Denise REY

Marie-Pierre EMERIC

Henri BERGER

Robert DELEDDA

Michel GROS

Hervé THEBAULT

Vincent AYALA

Simone CALLAMAND

Mikaël SCHNEIDER

Carine PAILLARD

Jean-Raymond NIOLA

Jean-Yves DOLISI

Christian OLLIVIER

Patrice TONARELLI

Claude FABRE

Hélène VERDUYN

Georges LUVERA

Suzanne ARNAUD

Sébastien BOURLIN

Jacqueline BOUYAC

Pouvoirs :

Monsieur Roger ANOT, délégué de la commune de Belgentier, a donné pouvoir à madame Simone CALLAMAND déléguée de la commune de Méounes-lès-Montrieux ;

Madame Laetitia TREMOUILHAC, déléguée de la commune de Cuges-les-Pins, a donné pouvoir à monsieur Jean-Yves DOLISI, délégué de la commune de RIBOUX.

Monsieur Jacques PAUL, maire et délégué de la commune de La Celle, a donné pouvoir à monsieur Michel GROS, Président, Maire et délégué de la commune de La Roquebrussanne ;

Madame Laurence GAUD, déléguée de la commune de Mazaugues, a donné pouvoir à monsieur Patrice TONARELLI, maire et délégué de la commune de Rougiers ;

Monsieur Ollivier ARTUPHEL, maire et délégué de la commune de Nans les Pins, a donné pouvoir à monsieur Patrice TONARELLI, maire et délégué de la commune de Rougiers ;

Madame Cathy SILVY, déléguée de la commune de Pourrières, a donnée pouvoir à monsieur Jean-Raymond NIOLA, délégué de la commune de Pourcieux ;

Madame Sophie LEMETER, déléguée de la commune de Saint-Maximin la Sainte-Baume, a donné pouvoir à monsieur Michel GROS, Président, Maire et délégué de la commune de La Roquebrussanne ;

Monsieur Jean-Michel CONSTANS, délégué de la communauté d'agglomération de la Provence Verte, a donné pouvoir à madame Suzanne ARNAUD, délégué de la communauté d'agglomération Sud Sainte-Baume ;

Monsieur Didier RÉAULT, délégué du département des Bouches-du-Rhône a donné pouvoir à monsieur Sébastien BOURLIN, délégué du département du Var ;

Une autre vie s'invente ici

Monsieur Christophe MADROLLE, délégué de la Région Provençales
pouvoir à madame Jacqueline BOUYAC, déléguée de la Région Provençales-Alpes Côte d'Azur.

Excusés(es), absents(es) :

Madame Virginie PHELIPPEAU, Madame Josiane GALIZZI, Monsieur Bruno AYCARD, Monsieur Marc LAURIOL, Madame Véronique MIQUELLY, Monsieur François de CANSON.

Appel à projet FEADER 2023-2024 : Animation Natura 2000

Vu le code des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de la Sainte-Baume ;

Vu la charte du Parc naturel régional de la Sainte-Baume et notamment sa mesure 3 « Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de création d'aires protégées et coordonner les protections déjà en place »

Vu le compte-rendu de la réunion de cadrage préalable à l'animation des sites Natura 2000 « Massif de la Sainte-Baume » et « Sainte-Baume occidentale » ;

Vu le contenu de l'appel à projet FEADER « n°7.6.3 Animation Natura 2000 « 2023-2024 » » ;

Vu la décision du comité de pilotage du 09/07/2019 désignant le syndicat mixte de de gestion et d'aménagement du PNR de la Sainte-Baume comme animateur du site Natura 2000.

Considérant que les objets de l'animation du site sont :

- * L'émergence de contractualisations ;
- * Le suivi et la réalisation d'études scientifiques ;
- * L'appui aux porteurs de projets et aux collectivités dans leurs démarches administratives notamment les évaluations des incidences ;
- * La sensibilisation et l'information du public et différents acteurs du territoire ;
- * Le suivi du site ;
- * L'animation de la concertation et de la gouvernance du site ;
- * la gestion administrative et financière du projet.

Pour mener à bien sa mission d'animation du site, le syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR de la Sainte-Baume souhaite proposer une réponse à l'appel à projet FEADER « n°7.6.3 Animation Natura 2000 2023-2024 » qui permettra le financement d'un animateur Natura 2000, d'études scientifiques, d'actions de communication et de sensibilisation.

Le budget prévisionnel établi pour sur 24 mois pour la période 2023-2024 est le suivant :

DEPENSES			RECETTES	
Objet	Montant HT	Montant TTC	Financeur	Montant TTC
Masse salariale du chargé de mission Natura 2000	82 320	82 320	Etat : 47 % du total HT sans les coûts indirects	45 762,57
Gratification stagiaire « étude cistude »	3 467,1	3 467,1	FEADER : 53 % du total HT	54 810,04
Frais de déplacement, d'hébergement et de restauration	2 232	2 232	Total subvention :	97 367,17
Etudes scientifiques réalisées par des prestataires	1 950	2 340		
Frais de formation	800,00	800,00	Autofinancement PNR : TVA non éligible au financement FEADER-Etat	390
Sous-total	90 547,1	90 937,1		
Coûts indirects	12 868,07	12 868,07		
Total Dépenses	103 415,17€	103 805,17€	Total Recette	103 805,17€

Le Comité Syndical, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DEPOSE** une demande de financement au titre de l'appel à projet FEADER 2022 pour la période 2023-2024 selon le plan de financement prévu ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme

Le Président

Michel GROS